

Code d'éthique pour les personnes intervenant à l'école

- 1- Le parent désireux de rencontrer un membre du personnel de l'école doit au préalable prendre rendez-vous, en téléphonant au 596-5330.
- 2- En se présentant à l'école, le parent utilise l'entrée principale située au 8800, 12^e avenue, s'identifie auprès de la secrétaire de l'école et explique l'objet de sa visite.
- 3- Pour circuler dans l'école, une autorisation d'un membre de la direction ou de la secrétaire est nécessaire. **Sécurité oblige !**
- 4- En tout temps, le parent s'adresse aux intervenants scolaires avec politesse et fait montre de savoir-vivre. Les règles de bienséance sont de mise partout à l'école, tout parent devant être conscient de son rôle de modèle (adulte) joué auprès des élèves. Il va de soi que les règles que s'impose le personnel de l'école doivent être respectées par tous les autres adultes intervenant à l'école. (Ex. : non utilisation du téléphone cellulaire dans l'établissement, aucun couvre chef, etc...)
- 5- Un appui inconditionnel du parent envers l'école est nécessaire en présence de son enfant. En cas de désaccord ou de questionnement en rapport avec un fait rapporté par ce dernier, le parent est invité à communiquer ou à prendre rendez-vous avec l'intervenant concerné.
- 6- La collaboration des parents est essentielle en ce qui a trait aux coupons-réponses à signer et à retourner à l'école, dans les délais prescrits. Cette collaboration est

garante d'une plus grande efficacité dans l'organisation scolaire de l'école.

- 7- Source de motivation et gage de réussite, l'assiduité ainsi que la ponctualité des élèves sont la responsabilité du parent.